



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 décembre 2023

Deuxième édition du Prix Goncourt des détenus : le jury a attribué le prix à Mokhtar Amoudi, auteur de l'ouvrage « Les conditions idéales »

A l'issue des délibérations nationales au Centre national du livre (CNL) ce matin, un jury de personnes détenues a décerné le 2^{ème} Prix Goncourt des détenus à Mokhtar Amoudi pour son roman « Les conditions idéales » paru aux éditions Gallimard. **Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice** et **Rima Abdul-Malak, ministre de la Culture**, félicitent chaleureusement le lauréat, les membres du jury et les personnels qui se sont investis dans ce projet.

Le prix Goncourt des détenus 2023 s'est conclu ce jour avec les délibérations nationales qui réunissaient à huit clos les **représentants des dix directions interrégionales de l'administration pénitentiaire** – soit 10 personnes détenues choisies par leurs pairs - au CNL et par visioconférence, pour s'accorder sur le choix d'un ouvrage puis échanger avec les académiciens et les auteurs présents. Cette ultime séquence est l'aboutissement d'un projet porté sur tout le territoire national par l'administration pénitentiaire et le Centre national du Livre, sous le haut patronage de l'Académie Goncourt.

Depuis son lancement le 6 septembre dernier au centre pénitentiaire pour femmes de Rennes, le Prix Goncourt des détenus édition 2023 a rencontré un véritable succès auprès des personnes détenues qui se sont engagées avec conviction dans le rôle de jury. En effet près de **600 détenus, au sein de 40 établissements pénitentiaires, se sont réunis chaque semaine pendant 3 mois** afin d'échanger sur la lecture des 16 ouvrages de la sélection 2023 du Prix Goncourt, accompagnés au fil des semaines par des personnels pénitentiaires (coordonnateurs culturels, conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation...), enseignants ou partenaires extérieurs (librairies, bibliothèques, associations, etc.) mobilisés en faveur de la réussite de ce projet.

Depuis le mois d'octobre, **près de 60 rencontres au sein des établissements ou en visioconférence** ont été organisées avec les auteurs en lice. Preuve du dynamisme et de l'attrait de cette seconde édition, cela représente une hausse de 120% des rencontres avec les auteurs par rapport à l'an passé. L'ensemble des partenaires remercie très sincèrement les auteurs et autrices qui ont pu se libérer pour aller à la rencontre des personnes détenues, pour leur engagement essentiel en faveur de ce projet.

Entre le 27 novembre et le 5 décembre, les représentants de chaque établissement se sont réunis pour les délibérations interrégionales dans des lieux culturels ou par visioconférence, afin de défendre les trois choix littéraires de leur établissement, pour ensuite aboutir à la sélection de trois ouvrages par direction interrégionale de l'administration pénitentiaire.

La [première édition en 2022](#) avait récompensé l'auteur Sarah Jollien-Fardel pour son ouvrage « Sa préférée », chez Sabine Wespieser éditeur.

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau de presse : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

La Culture pour favoriser la réinsertion

Le Prix Goncourt des détenus répond à l'engagement des ministères de la Justice et de la Culture de développer la pratique culturelle au sein des établissements pénitentiaires et de favoriser la lecture comme vecteur d'inclusion sociale et de réinsertion sociale et professionnelle. Lire, écrire, dialoguer avec les auteurs : le livre en prison peut contribuer à préparer le parcours de réinsertion des détenus, favoriser le dialogue et la confiance, comme l'ouverture des imaginaires.

L'organisation du Prix Goncourt des détenus s'inscrit dans le cadre du 4^e protocole conclu entre le ministère de la Justice et le ministère de la Culture en 2022 : depuis 1986, date de la signature du premier protocole, les deux ministères œuvrent conjointement à renforcer l'accès de la population pénale aux différentes formes de pratiques culturelles.

Aux côtés de la formation, de l'éducation, des actions citoyennes ou encore de la pratique sportive, l'accès à la culture est plus que jamais au cœur du dispositif mis en œuvre par le ministère de la Justice pour lutter contre la récidive.